

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance :** Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_115\_BC\_21**  
*Valorisation de la Maison Bénard à  
Trois Bassins – modification de la  
délibération du 03 avril 2023 relative à  
la conclusion d'un bail emphytéotique  
au profit du Parc national de la  
Réunion*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
16/10/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 115 BC 21 : VALORISATION DE LA MAISON BÉNARD À TROIS BASSINS –  
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 03 AVRIL 2023 RELATIVE À LA CONCLUSION D'UN BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION**

**Le Président de séance expose :**

Par délibération n° 2023\_030\_BC\_13 du 03 avril 2023, le Bureau Communautaire a décidé de :

- Accepter les modifications de la délibération du 02 décembre 2019 et autoriser la conclusion d'un bail emphytéotique administratif notarié au profit du Parc National, selon les conditions ci-dessous :

- Durée : 30 ans ;
- Surface mise à disposition : 602m<sup>2</sup>
- Loyer annuel : 602€ soit un total de 18600€ sur les 30 ans
- Affectation du bien : implantation de l'antenne Ouest du Parc National

- Autoriser le Président à signer le bail emphytéotique administratif notarié ainsi que tous les actes correspondants.

La présente délibération porte sur la modification du signataire dudit acte notarié.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER la modification de la délibération n° 2023-030-BC-13 du 03 avril 2023 comme suit : « AUTORISER, Madame Mircille MOREL-COIANIZ, 12° Vice Présidente, à signer le bail emphytéotique administratif notarié » ;**

**- DIRE que les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président